

(1)
(N° 50)
—

SENAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 21 MARS 1872.

**Rapport de la Commission des Travaux Publics,
chargée d'examiner le Projet de Loi qui ouvre
au Ministère des Travaux Publics un crédit
provisoire de 4,000,000 de francs, à valoir sur
le Budget des dépenses de l'exercice 1872.**

(Voir les Nos 102 et 111 de la Chambre des Représentants.)

Présents : MM. WINCQX, le Comte DE MÉRODE-WESTERLOO, le Comte
VILAIN XIII, et le Baron DE WOELMONT D'HAMBRAINE, Président-Rapporteur.

MESSIEURS,

Le Gouvernement sollicite un crédit provisoire de 4,000,000 de francs pour le Département des Travaux Publics. Ce nouveau crédit provisoire est rendu nécessaire par le retard apporté à la discussion du Budget; l'urgence de le voter n'est donc pas contestable; mais il y a lieu de regretter d'autant plus cette situation économique qu'elle semble destinée à se perpétuer, tant elle se réitère, et à rendre ainsi illusoire la discussion des Budgets.

Le Président-Rapporteur,
Baron FERD. DE WOELMONT.